



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Klan du Loup défend les intérêts du « loup de Valberg »

L'association Le Klan du Loup dépose plainte près du Procureur de la République, de Valence

La Bachelerie, le 10 février 2021 – L'association LE KLAN DU LOUP a eu connaissance de la plus que probable mort d'un loup, dit « loup de VALBERG » en novembre 2020 dans la haute vallée de la GERVANNE (Secteur PLAN-DE-BAIX, GIGORS, COBONNE, BEAUFORT SUR GERVANNE).

Pour rappel, cet animal, encore jeune, avait été retrouvé seul à l'automne 2019 à VALBERG.

Capturé puis mis en observation par les agents de l'OFB, ce louveteau avait ensuite été équipé d'un collier GPS et relâché dans les Alpes à la fin de l'été 2020.

Début novembre 2020, la fédération départementale des chasseurs de la Drôme a cru devoir annoncer la présence de cet animal.

Peu de temps après, le collier GPS placé sur le canidé cessait d'émettre.

La mort de ce loup n'aurait sans doute jamais été révélée si une personne anonyme n'avait cru devoir déposer le collier du loup à proximité du domicile d'un sympathisant de la cause animale.

Immédiatement prévenu, l'OFB confirmait qu'il s'agissait bien du collier du « loup de VALBERG ».

Le fait que le collier ait été neutralisé pour ne plus émettre et déposé tel un trophée sont de nature à corroborer la thèse du braconnage de *Canis lupus italicus*.

Ce sont pour ces raisons que l'association LE KLAN DU LOUP a déposé plainte près du Procureur de la République, de VALCENCE (26 Drôme).

La biodiversité et la protection animale sont de vraies valeurs de société qui préoccupent l'opinion publique ; il est essentiel que de tels actes, s'ils sont avérés, fassent l'objet d'une réponse pénale ferme et que l'action de la Justice soit rendue visible.

Cela permettra de montrer à chacun que les autorités sont attentives au maintien de la biodiversité et veillent au respect de la législation en vigueur concernant les espèces protégées.

Dans sa démarche, l'association LE KLAN DU LOUP a comme conseil le Cabinet d'avocats ANIMALEX.

Ce Cabinet a la particularité d'être « mono thématique » et tourné vers la défense de la Cause Animale.

La nature ne doit pas devenir une zone de non droit !

À propos du Klan du Loup (loi 1901, reconnue d'intérêt général) :

Le Klan du Loup a comme buts la défense du Loup en France, l'aide au retour naturel du Loup sur notre territoire national, la promotion, sous toutes ses formes, du Loup sous tous ses aspects (zoologique, historique, symbolique, etc.) et le développement de contacts avec d'autres associations ou organismes ayant le même but.

La lutte contre la chasse ainsi que le trafic de peaux et fourrures font aussi partie des prérogatives de l'association.

Le Klan du Loup est guidé par le respect du Vivant, des valeurs du biocentrisme et de la Protection Animale.

Contacts :

Pour contacter M. Rodolphe Gaziello :

Téléphone : 06 51 87 31 89

Mél : contact@loup.eu

Site officiel : www.loup.eu

Facebook : www.facebook.com/kdloup/

Twitter : [@LeKlanduLoup](https://twitter.com/LeKlanduLoup)

Pour contacter le Cabinet d'avocats ANIMALEX :

Me Olivia Symniacos

Mél : contact@animalex-avocats.com

Site officiel : www.animalex-avocats.com

Facebook : www.facebook.com/animalexavocats/